



ALERTE DE SECURITE

Ce n'est pas un accident

Vous n'avez pas réussi à vendre votre moto par l'intermédiaire de petites annonces dans un journal local. Vous décidez donc de mettre une annonce sur un site Web spécialisé pour vendre votre Harley-Davidson, un modèle de 1980 n'ayant presque jamais servi. Quelques heures après avoir mis l'annonce, vous êtes contacté par quelqu'un qui achète des motos en très bon état pour les revendre à des collectionneurs.

Tout a l'air en règle. Vous recevez même un chèque le lendemain. Seulement voilà, le montant du chèque est supérieur de 5 000 euros au prix de vente. L'acheteur vous explique qu'il s'est trompé ; il vous demande de déposer le chèque à votre banque et de lui rembourser le trop-perçu par l'intermédiaire d'un service de transfert d'argent. Vous lui rétribuez le trop-perçu en toute bonne foi et expédiez la marchandise.

Une semaine plus tard, votre banque vous informe que le chèque était frauduleux et que les fonds n'ont pu être encaissés. Hélas, vous avez déjà envoyé la Harley-Davidson ainsi que 5 000 euros en liquide. Vous venez de perdre votre moto, votre argent, et vous n'avez aucun moyen de les récupérer.

Escroquerie au trop-perçu

Cette escroquerie met en scène une personne souhaitant acheter l'objet que vous proposez : il s'agit généralement d'un article onéreux comme une moto, une voiture ou un équipement spécialisé. L'acheteur vous paie délibérément plus que le prix sur lequel vous vous étiez mis d'accord, et vous explique qu'il s'est trompé : le trop-perçu doit lui être restitué par l'intermédiaire d'un service de transfert d'argent. L'arnaque se situe au niveau du paiement, qui s'avère généralement être un chèque ou un mandat frauduleux.

L'objectif de l'escroc, c'est que vous lui envoyiez la différence de montant avant de vous apercevoir que le chèque ne vaut rien. Or, certaines banques mettent les fonds à votre disposition avant que l'encaissement soit effectif, et il se peut qu'il soit trop tard au moment où vous comprenez l'arnaque. Lorsqu'on vous annonce que le paiement est frauduleux, les fonds ont disparu de votre compte. Dans ce type d'escroquerie, vous risquez non seulement de perdre le montant du « trop-perçu », mais également l'objet que vous vendiez.

Si vous suspectez une escroquerie au trop-perçu, lisez les conseils suivants avant d'effectuer une transaction par l'intermédiaire d'un service de transfert d'argent :

- 1. Western Union déconseille l'utilisation d'un service de transfert d'argent pour envoyer de l'argent à un inconnu ou à une personne dont vous ne pouvez vérifier l'identité.*
- 2. Méfiez-vous des acheteurs qui souhaitent effectuer le transfert le plus rapidement possible. La majorité des acheteurs prennent le temps de poser de nombreuses questions et de négocier un prix.*
- 3. Consultez votre banque pour savoir en combien de jours sont encaissés les chèques. Sachez que ce n'est pas parce que la banque vous donne accès aux fonds que le chèque a été encaissé.*
- 4. Attendez que le chèque ait été encaissé avant de transférer le trop-perçu.*
- 5. Gardez à l'esprit qu'une proposition trop belle pour être vraie cache le plus souvent une fraude.*

Western Union prend très au sérieux le problème des fraudes à la consommation. Nous attachons beaucoup d'importance à nos clients et sommes conscients que l'argent qu'ils gagnent est le fruit d'un dur labeur. Lorsque les clients sont victimes de fraudes, nous aussi nous sentons victimes. C'est pourquoi nous souhaitons vous informer sur les différents types de fraude à la consommation.